

L'école municipale de musique



L'école municipale de musique dispense depuis plusieurs années des cours individuels de pratique instrumentale, de formation musicale (apprendre à lire et comprendre une partition, travail du rythme, de l'écriture musicale à travers la pratique de l'instrument, chants....) et des cours collectifs instrumentaux : ensemble à cordes, ensemble à vent, orchestre, ensemble de guitares, ateliers de musiques actuelles... Les professeurs de l'école municipale de musique vous apporteront toute l'aide nécessaire à l'accomplissement de votre projet musical.

Un cursus en 3 cycles d'études avec évaluation à la fin de chaque cycle est proposé aux élèves.

Les disciplines enseignées

Le piano, la guitare classique, le saxophone, la flûte traversière, la clarinette, l'accordéon, les percussions, le violon, la guitare moderne, la basse électrique, la trompette, l'alto, le violoncelle, le tuba, le trombone, la formation musicale, l'initiation musicale, atelier de découverte instrumentale.

Tout au long de l'année, l'école de musique organise des auditions de chaque classe d'instruments, des concerts et des spectacles.

L'orchestre et les ensembles de l'école sont ouverts à toute personne désireuses de partager le plaisir de jouer. Si vous n'êtes pas élève de l'école de musique et que vous avez déjà une pratique instrumentale vous pouvez venir vous joindre à nous.

Initiation musicale et atelier de découverte instrumentale sont proposés aux

enfants de CP et de CE1 qui n'ont pas encore fait le choix d'un instrument. Ils pratiqueront toute l'année en alternance : saxophone, violon, alto, accordéon, clarinette et flûte. Ils pourront ensuite faire le choix d'apprendre un de ces instruments ou en choisir d'autres parmi ceux enseignés à l'école de musique.

Possibilité de prêt d'instruments pour certains instruments, la première année d'étude en fonction des disponibilités : Accordéon, alto, violoncelle, violon, clarinette, flûte, saxophone, trombone, trompette, guitare.

Inscriptions 2019-2020

Contrairement aux années précédentes les inscriptions des nouveaux élèves se feront du lundi 24 au jeudi 27 juin 2019 à l'école de musique aux heures d'ouverture du secrétariat : 8h30 - 12h00 // 13h30 - 18h00

Les inscriptions se feront en fonction des places disponibles pour chaque discipline. Se munir d'un justificatif de domicile.

Tarifs 2019-2020

Cours individuel et pratiques collectives (formation musicale, orchestre, ensembles instrumentaux) :

Quotient familial	Cotisation trimestrielle
0 à 400 Euros	35,40 Euros
de 401 à 700 Euros	57 Euros
de 700 à 1200 Euros	71 Euros
de 1201 à 2000 Euros	88 Euros
supérieur à 2000 Euros	108 Euros
extérieurs	154 Euros

Chèque à l'ordre de la Régie de Recettes Arts Plastiques et Musique Gardanne .

En dehors de la période d'inscription, le secrétariat est ouvert au public du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h. le vendredi de 8h30 à 11h30.

<!--href="javascript:ShowHide('qr_open79131162','qr_closed79131162');"-->

[Ecole de musique Services municipaux](#)

<!--

Ecole de musique-->

[Agrandir le plan](#)
enseignement musical

- **Adresse** : 39 Bd Carnot
- **Code postal** : 13120
- **Ville** : Gardanne
- **Téléphone** : 04 42 51 38 72
- **Courriel** : ecole-musique@ville-gardanne.fr
- **Horaires d'ouverture** :
Secrétariat ouvert au public du lundi au jeudi (8h30-12h et 13h30-18h) et le vendredi (8h30-11h30)